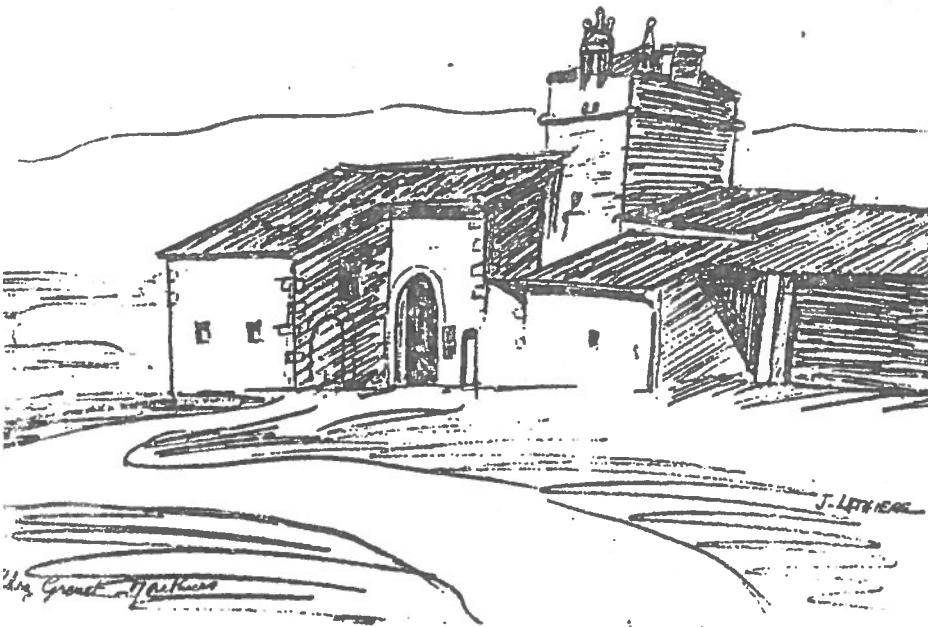


OCTOBRE 84



VIVRE A

MOUTHIERS-SUR-BOEME

LE MOT DU MAIRE

=====

La grande salle de la future "Maison pour Tous" est en cours d'aménagement. Les Associations disposeront bientôt de locaux agréables et adaptés. Vous le savez, nous attachons, au Conseil Municipal, beaucoup de prix à la vie associative, forme moderne de convivialité et facteur essentiel du progrès. Notre effort dans ce domaine, s'il n'est pas spectaculaire, a le mérite d'être volontaire et durable, adapté aux possibilités de la Commune. Cette commune dont l'expansion se poursuit à tel point qu'un recensement de population complémentaire est devenu nécessaire. Ce recensement sera effectué du 1^{er} au 15 Octobre. Il portera essentiellement sur les logements neufs achevés depuis le 4 Mars 1982. Un agent recenseur passera donc dans les foyers.

concernés pendant cette période. Réservez lui un accueil favorable. Cette remise à jour permettra à la commune d'avoir une subvention d'état calculée sur sa population réelle (autour de 2 200 habitants) et non sur sa population du dernier recensement (1904 habitants).

Si, nouveau venu à MOUTHIERS, vous n'avez pas réalisé les formalités d'inscription, nous vous prions de venir à la Mairie nous communiquer vos noms, prénoms, dates de naissance, adresse, nombre d'enfants à charge. D'avance merci.

Bernard GERMON.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Septembre 84

=====

I- VOYAGE A PETITE ROSSELLE

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent bulletin, la commune se propose d'effectuer une visite chez nos amis Rosellois. Afin que chacun puisse prendre ses dispositions, le conseil opte dès à présent pour un voyage SNCF du vendredi 5 au lundi 8 Avril 1985. Les détails de ce déplacement, horaires des trains notamment, vous seront fournis ultérieurement.

II- STAGE D'INSERTION

Devant l'indéniable succès rencontré par l'expérience qu'a mené MOUTHIERS en matière d'insertion de nos jeunes de 16 à 21 ans, les autorités départementales et régionales nous laissent envisager la possibilité d'organiser un 2^{ème} stage pour les jeunes 18-21 ans. Une délibération de principe est prise par le Conseil Municipal, afin que le Maire et la Commissi-

sion emploi puissent mettre en place les structures nécessaires à ce stage. D'autre part, la municipalité décide à l'unanimité que tous les stagiaires effectuant des travaux au profit de la Commune, (Maison pour tous, groupe scolaire, maternelle, secrétariat de mairie, etc) percevront une indemnité de 150F par semaine, prélevée sur le budget communal. Quoi de plus normal à notre époque!

DIVERS

. Le loyer communal situé au-dessus de la mairie, étant libéré par M. et Mme DAVIET, est loué à Melle AUPETIT, aide-maternelle à MOUTHIERS.

. Dans le cadre de la loi, la municipalité fixe la taxe sur les débits de boissons implantés sur la commune à 300F/an.

. La compagnie EDF nous informe qu'elle va prochainement procéder à des travaux de renforcement (15000volts) sur les lignes haute tension au lieu-dit "la meule" en ce qui concerne MOUTHIERS.

AVIS

=====

Nous avons constaté que des personnes de la Commune continuent à déposer leurs ordures dans les dépôts sauvages. Cette situation est intolérable, alors que tout a été mis en oeuvre à MOUTHIERS pour ce service.

1^o Ordures ménagères. Il suffit de s'astreindre à les sortir les jours de passage.

2^o Matériaux divers. Une benne est à votre disposition dans la cour, derrière la mairie.

3^o Monstres ménagers. Une benne est installée 2 fois par an pendant 2 jours sur le champ de foire.

Une surveillance, en particulier des dépôts du brisset et du grand guérin sera effectuée aux risques et périls des contrevenants.

A PROPOS DU FLEURISSEMENT

=====

Il semble utile d'apporter quelques précisions à propos du concours communal de fleurissement :

- Le jury prend en compte le fleurissement des maisons et des jardins, tel qu'il apparaît de la rue, c'est à dire ce qui peut profiter à tous. Il ne s'agit pas en effet de noter une composition florale dans l'absolu, telle qu'elle est, mais bien telle qu'elle apparaît tout naturellement au passant sans qu'il ait besoin, par exemple, de la chercher à travers une haie. C'est dire qu'une plate-bande derrière un mur n'est pas prise en compte. Par contre des jardinières sur ce mur ou une bordure de fleurs à son pied, côté rue ou route, sont du meilleur effet et s'intègrent à l'ensemble du fleurissement du bourg ou du village.

- Pourquoi le jury passe-t-il début juillet et pas en septembre ? Réponse : quelle question poseraient alors les gens partis un mois pendant un été chaud et sec ? D'autre part, le jury départemental passe début juillet. Afin de lui indiquer la meilleure composition de chaque catégorie qu'il doit juger, il est nécessaire que le jury communal soit passé quelques jours avant.

- Conclusion : ces questions de concours et de jury ne sont qu'accessoires L'essentiel n'est-il pas la satisfaction qu'éprouve chacun à cultiver et soigner des fleurs, à les admirer et en même temps à en faire profiter le plus grand nombre ? C'est une manière d'améliorer la qualité de la vie de tous, de façon négligeable.

james LATHIERE.

SPORTING CLUB

=====

(S.C.M.)

En fin de saison le SCM a réuni les présidents des différentes sections pour une prise de contact afin d'éclaircir les problèmes de chacun et pour permettre une meilleure entente entre toutes les personnes souhaitant exercer ou développer une activité sportive à MOUTHIERS.

Etaient présents :

M. GERMON, Mme TRIGEAUD (gym. scolaire), M.LAMAZIERES (football), M.VAN DEN BUSSCHE et M.GLAPPYER (tennis), Melle AUPETIT (gym.volontaire), MME QUIRAS (danse), M.BLANCHET, Melle CLEMENT (animatrice). Ainsi que MM. PLOQUIN, METAYER et DESVAGES, membres SCM.

Pour mieux situer l'importance de chaque section, le bureau a procédé à une revue d'effectifs.

Football : 80 licenciés

Tennis : 125 licenciés

Danse : 80 licenciés

Athlétisme : 20 licenciés

Gymnastique : 45 licenciés

Ping-pong : en cours d'organisation.

M. le maire donne le montant global de la subvention : 12 000 Francs à répartir entre chaque section sur des bases restant à définir après les bilans.

Il a été également voté une somme de 30 000 F. pour l'achat de 2 tables de ping-pong.

M.GARIN, en tant que Président du Tennis Club, assure qu'il ne demandera pas de subvention pour les deux années à venir.

M.GERMON fait part au SCM qu'une convention est établie entre la commune et la section tennis qui sera responsable de l'utilisation des courts.

Souhaits des différentes sections :

ATHLETISME

Souhaiterait davantage de licenciés.

FOOTBALL

Aimerait une plus grande participation des parents ou accompagnateurs pour étoffer l'école de foot.

Pour tous renseignements téléph. M.DESVAGES 95.81.70 ou M.LAMAZIERES 97.95.17 Remerciements à M. le Maire et au Conseil Municipal pour l'accord de l'éclairage d'une partie du stade dès la rentrée prochaine.

GYMNASTIQUE

Fonctionne bien mais a des problèmes de locaux.

DANSE

S'est fixée le but de donner sur place des cours de qualité en classique moderne et jazz. Elle souhaiterait diminuer la participation financière de ses licenciés, afin d'être plus accessible.

A des problèmes de locaux. M. Le Maire répond aux problèmes de locaux qu'il espère pouvoir fournir une salle dans la future maison pour tous. Celle-ci pourrait être utilisée par le tennis de table, la gym volontaire et la danse.

TENNIS

L'école de tennis fonctionne le mercredi pour 150 enfants avec une animatrice et 2 futurs éducateurs.

SECTION SCOLAIRE

M.GARIN propose à l'école l'utilisation des courts de tennis. Mme TRIGEAUD doit le proposer à l'équipe des enseignants afin de voir les éventuels problèmes

Melle CLEMENT, animatrice cantonale, propose une demande de création d'un atelier musical. La section danse se charge du dossier à faire auprès de l'ADDM.

A l'issue de cette réunion, M.GARIN propose une journée qui rassemblerait toutes les sections au cours d'une manifestation sportive, celle-ci se terminerait par un repas amical. Le projet est retenu par l'Assemblée des participants. La date reste à fixer.

le bureau du S.C.M.

COMITE DES FETES

LES 13 et 14 OCTOBRE aura lieu la FRAIRIE DES VENDANGES avec, au programme : SAMEDI 13 : 21H ouverture de la fête

DIMANCHE 14 : 14H concours de pétanque ouvert à tous. 15H 2^e course de bi-cross réservée aux enfants de 6 à 16 ans avec de nombreux lots à tous les participants. Pendant la fête : Manège enfantin, scooters, confiserie, tir, loterie seront au rendez-vous.

CLUB DU 3^o AGE

=====

SORTIES

Le Club a fait le 13 Septembre dernier, une sortie d'un style différent un peu de ses sorties habituelles. Il s'agissait cette fois d'une rencontre/déjeuner avec le club du 3^o âge de ROCHEFORT. Les liens d'amitié noués à l'occasion de la venue à MOUTHIERS de la chorale du Club de ROCHEFORT, se sont trouvés renforcés. On envisage une nouvelle rencontre à MOUTHIERS.

Le 2^o temps fort fut la visite du musée naval présentée et commentée par le

pour toute la commune. Il doit mettre sa grande érudition, sa connaissance profonde des choses de la Mer, à la portée de tout le groupe qui resta véritablement sous le charme, vivant en imagination la grande aventure de la mer pendant plus d'1heure !.

TRAVAUX AVEC LES ELEVES

du groupe scolaire : ils vont reprendre le 15 Octobre prochain.

CHORALE

Elle fait de grands progrès grâce à l'infinie patience de Mme BLANLOEUIL qui arrive à communiquer à tout le monde un peu de sa ferveur pour la musique. Tout le monde, entre 12 et 80 ans est convié à venir aux répétitions le lundi soir à 20H30 au groupe scolaire. Tous les volontaires seront accueillis dans la joie, la plus grande simplicité et la plus chaleureuse camaraderie. Que l'on chante bien ou moins bien, il suffit d'aimer, d'apporter sa bonne volonté et son goût pour le chant.

CADRE DE VIE

=====

Compte-rendu

de la réunion du 20 Sept.

Ordre du jour : utilisation de la grande salle de la maison pour tous.

Etaient présents les représentants des Associations suivantes : Ping-Pong, Danse, Gymnastique, Chorale.

Date probable de mise en service du local : Lundi 8 Octobre 84.

Utilisation :

- lundi de 20H30 à 23H

CHORALE

- mardi à partir de 20H30 PING-PONG

- mercredi de 10H à 11H et de 14H à 19H45 DANSE

- jeudi à partir de 20H30 PING-PONG.

Des créneaux restent disponibles. Si d'autres associations sont intéressées, se faire connaître.

UNE RADIO LIBRE

A MOUTHIERS

=====

Compte-rendu de sa première réunion.

Le 25 Septembre, un groupe de 14 de nos concitoyens, s'est réuni à la mairie de MOUTHIERS sur l'invitation de M. Gérard SOULAT, demeurant au rosier, en présence et avec l'appui de M. Bernard GERMON, Maire.

Le but de cette réunion : fonder à MOUTHIERS, une radio libre locale, essentiellement associative. Projet ambitieux mais réalisable, à l'étude duquel Monsieur SOULAT a consacré 2 ans, et présente aujourd'hui un dossier technique, financier et administratif très complet. Répondant aux diverses questions posées, M. le maire présente les raisons qui, de son côté, l'ont conduit à soutenir les travaux de M. SOULAT :

- permettre aux associations de se connaître, de se faire connaître et de s'exprimer.

- Apporter à toute la population de MOUTHIERS, cette information vivante et directe, bien nécessaire à l'existence d'une véritable communauté.

- si l'on en juge par l'intérêt que tous les habitants de MOUTHIERS témoignent au bulletin communal, on peut penser qu'une information "parlée" le complétant, correspond à un véritable besoin.

Pour réaliser cette radio locale libre, une certaine procédure doit être suivie :

- fonder une association type loi 1901 et pour cela

. désigner un bureau

. déposer à la Préfecture la liste des

membres de ce bureau ainsi que les statuts de l'Association

. en assurer la diffusion au Journal Officiel

- présenter une demande d'agrément à la Haute Autorité de l'Audio-Visuel

- présenter une demande de subvention d'état. (le montant de cette subvention doit couvrir les frais de matériel).

Le siège social et le studio seront à la Maison Pour tous.

Ont accepté d'être membres de ce premier bureau M. Bernard GERMON, Président d'honneur.

M. Gérard SOULAT, Président MM. Roger BREGEAS et Jean-Louis LAVAUD, vice-présidents.

Mme Raymonde VALLAT, Trésorière.

M. Bernard BONNET, trésorier-adjoint.

Melle Gilette PERIN, secrétaire.

M. Alain PORTE, secrétaire adjoint.

M. Gilles PLOQUIN, animateur.

M. Pierre RÜUX, animateur adjoint.

M. Pierre PRUD'HOMME, relations extérieures.

MM. Pierre MOULIGNIER et Dominique LINERS, techniciens.

On peut espérer démarrer au printemps prochain.

Notre radio locale libre s'appellera "RADIO BOEME".

STAGE D'INSERTION

=====

Pour la deuxième année consécutive, la commune se propose d'organiser un stage d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes sans emploi et sans diplôme de qualification. La Mairie a convoqué tous les jeunes de MOUTHIERS susceptibles d'y participer. Cependant, certains noms ont pu être oubliés. Si vous pensez être dans ce cas, venez vous inscrire à la mairie de MOUTHIERS.

GARDERIE

Nous rappelons aux familles dont les enfants fréquentent les écoles maternelle et primaire, qu'une garderie périscolaire fonctionne tous les jours scolarisés de 7H à 9H et de 16H15 à 19H, et qu'un centre de loisirs est ouvert tous les mercredis pendant les périodes scolaires de 7H à 19H, à l'école primaire de MOUTHIERS. Les tarifs sont les suivants :

Garderie :

116F/mois et par enfant fréquentant matin et soir la garderie.

92F/mois et par enfant fréquentant matin et soir la garderie pour les familles de 2 enfants et plus 59F/mois et par enfant fréquentant la garderie le matin OU le soir.

46F/mois et par enfant fréquentant la garderie le matin OU le soir pour les familles de 2 enfants et plus.

11,60F par enfant ne fréquentant qu'occasionnellement la garderie le matin et le soir.

5,80F par enfant ne fréquentant qu'occasionnellement la garderie le matin OU le soir.

Centre de loisirs :
29F/enfant par mercredi, plus 1 ticket de cantine pour le repas de midi.
23F/enfant par mercredi plus 1 ticket de cantine pour le repas de midi pour les familles de 2 enfants et plus.

14,50F/enfant par ½ journée du mercredi.

12F/enfant par ½ journée du mercredi pour les familles de 2 enfants et plus.
Si vous êtes intéressés par ces services, vous pouvez vous adresser à la mairie ou aux 2 gardiennes Mmes MARTIAL et BREGEAS.

... qui versait aux communes subvention qui manque à gagner dû à l'exception de l'exonération des constructions datant de 1972, les subventions diminuent. Les communes ne paient pas un centime de plus, ce est pour l'Etat. C'est le « chapeau » à des élus de Soyaux relèvent l'injustice la plus flagrante où précisément le principal de cette commune contre ses élus et réussit après de rigueur budgétaire le tiers communale la plus importante (pour la taxe).

On générale, a été raisonnablement paradoxalement 19 c. au contraire d'un autre une association urs le moins

En effet, les logements neufs (et il y en a de nombreux), ont une valeur locative donc une taxe d'habitation supérieure, toutes choses étant égales autres aux logements anciens. Lorsque la proportion de logements neufs augmente, automatiquement.

d'impôt conseillé effort 12% (dernière page) LU DANS LA CHARENTE LIBRE du 3 Octobre 84 La Charente Libre publie l'impôt moyen concernant la taxe d'habitation pour certaines communes. Vous trouverez la place de MOUTHIERS pratiquement en bas du tableau. En ce qui concerne la richesse de la commune, sachez que la taxe professionnelle/habitant pour MOUTHIERS est de 177 F., soit une somme de 337 153 F. Conclusion : d'après les critères d'appréciation de C.L., MOUTHIERS est non seulement peu imposée mais est pauvre ! En ce qui concerne l'augmentation de 14,8%, elle correspond aux 12% d'augmentation de la base d'imposition augmentée de la rénovation de l'habitat.

En ce qui concerne l'augmentation de 14,8%, elle correspond aux 12% d'augmentation de la base d'imposition augmentée de la rénovation de l'habitat. Jean-Louis NEE

ci à titre d'exemple, le tableau des hausses d'impôt foncier pour quelques communes sont :

Goulaine.....	+ 16,3 % (par rapport à 1983)
Suffec.....	+ 13,8 %
Cognac	+ 12 %
Confolens	+ 12 %
Soyaux	+ 9 %

POUR juger une commune, il faut tenir compte également de sa « richesse ». A cet égard, certaines communes sont privilégiées parce que les nombreuses entreprises qui sont implantées sur leur territoire leur rapportent des sommes très importantes en taxe professionnelle.

Voici, à titre d'exemple, le montant de la taxe professionnelle rapportée au nombre d'habitants, prélevée dans quelques communes :

A RICHESSE DES COMMUNES

INFORMATIONS

Un nouvel artisan est installé sur notre commune, Monsieur EPAUD "les justices". Il répare et entretient les véhicules 2 roues et le matériel de motoculture.

Les déchets de bois (branches, résidus de scierie, sont nombreux). Monsieur AUPETIT "chez les rois", s'est muni d'un broyeur déchiqueteur forestier. Ce système permettra, grâce à des brûleurs spéciaux, d'alimenter automatiquement les chaudières, en copeaux ou plaquettes

à des prix défiant toute concurrence.

RECLAMATIONS

Des réclamations nous parviennent au sujet de la distribution de notre bulletin. Cette distribution est confiée à votre comité de village. Des

oubli ou des erreurs peuvent toujours être commis. Veuillez nous en excuser. Sachez cependant que nous tirons ce bulletin en nombre suffisant et que nous avons toujours des exemplaires en supplément à la mairie; il suffit de nous en demander.

	54	53	83/84
Appelées	1258	212	- 85%
Soyaux	1056	359	- 68,1%
St Hilaire	1094	569	- 48,1%
Flacq	457	786	- 42,1%
Magnac	835	722	- 14,6%
Puyravault	825	716	- 13,6%
L'Isle-d'Eyraud	821	782	- 13,7%
Confolens	608	711	- 15,6%
Confac	773	584	- 12,3%
Nersac	719	628	- 14,4%
Timbre	625	591	- 11,5%
Buffac	689	597	- 14,7%
Trois-Félix	649	542	- 13,4%
La Rochebeaucourt	621	552	- 13,2%
La Couronne	588	482	- 13,4%
Cognac	492	439	- 12,2%
St Michel	474	411	- 13,7%
Bonneuil	473	418	- 13,1%

VIENNE

	IMPOT MOYEN 84	IMPOT MOYEN 83	AUGMENTATION 83/84
1. Poitiers	1164	1010	15,2%
2. Civray	775	633	11,8%

Rappelons-le encore une fois. Chaque année, notre tableau n'a d'autre but que de comparer l'effort demandé par les communes habitantes. Les chiffres que nous publions ne correspondent donc absolument pas à l'impôt que vous payez. Il s'agit d'abord d'une moyenne et ensuite, de la seule part communale. Pour connaître la taxe d'habitation totale, il faudrait ajouter aux chiffres de notre tableau la part départementale (290 F en moyenne), la régionale (32,50 F en moyenne), et les frais de confection du (4% des cotisations).